

1619 Juli 16., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT] MIRON AN HPTM. [BEAT JAKOB] ZURLAUBEN, ZUG

"en suite de ce que Je fis entendre dernièrement tant a vous qu'a Mons.^r votre nepueu [B e a t II. Zurlauben] touchant la resolution prise [anlässlich der Jahrrechnung vom 30. Juni bis 19. Juli 1619] a Baden¹ de deputer en france [- Gesandtschaft der XIII Orte -]² en laquelle Je m'asseure que vous Jugerez aussy bien que moy qu'il y a plus de passion que de Raison [- der von den eidg. Orten angeführte Hauptgrund betraf die grossen Zahlungsrückstände! -], J'escris a Messieurs vos superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] pour leur représenter le preiudice que feroit a tout le pays cette entreprise si elle venoit a effect laquelle retarderoit beaucoup plus les payements que de les avancer estant Certain que dans le 15^e Septembre ou dans la fin dudict mois pour le plus tard Jl y aura en ce pays une ample voyture tant pour parachever les payements que J'ay Commencez que pour subvenir aux autres plaines que Je n'empesche point que Messieurs des liguees ne facent Mais Jl est tres raisonnable que ce soit par lettres ou par memoires auparavant que d'en venir a l'effect qui seroit surprendre sa Ma.^{te} [L u d w i g XIII.] dont Mess.^{rs} des Cantons et particulierement les Catholiques seroient grandement blasmez et n'en receveroient ny honneur ny profict ayant tres mal pris leur temps pour Cela. Ce que Je vous prie de faire entendre a tous ceux que vous Jugerez necessaire dans vostre Canton que J'ay appris n'avoir donne charge a Mess.^{rs} Leurs deputez [Melchior B r a n d e n b e r g und Hans M e i e r] de faire telle resolution et pour ce J'espere qu'ils n'y perseverons pas ce qui est fort a desirer par les bons serviteurs du Roy Comme vous. Nous n'avons autres no.^{lles} de france depuis vostre depart de ce lieu sinon qu'on est tousiours en Incertitude de quel Costé ira le Roy Et Croy qu'il sera bien difficile de le rencontrer en place avec son Conseil de trois mois qui donneroit bien de la peyne a Ceulx qui seroient deputez pour aller en france [- in der Folge wurde dann die besagte Gesandtschaft tatsächlich aufgeschoben! -]³."

1) s. EA V 2, 79 (Nr. 77)

2) s. ebenda 79 a

3) s. Rott/Repräsentation III 287f.